

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CREPY-EN-VALOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 9 octobre 2023 à 18h00

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 3 octobre 2023

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
Nombre de votants	10

Sont présents :

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, M. Daniel DECLEIR, Mme Isabelle DELEPINE, Mme Rachel DELBOUYS, Mme Lysiane MOINAT, M. Francis LEFEVRE, Mme Ginette BERHAMEL, M. Bernard KESTEMAN, Mme Muguette SERAIS

Ont donné pouvoir :

Néant

Est désigné secrétaire de séance : Françoise NIVESSE

<p>DELCCAS 2023-18 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS</p>

Rapporteur : Françoise NIVESSE

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L542-2

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 26 juin 2023,

Considérant la nécessité de mettre à jour annuellement le tableau des emplois afin de disposer d'un document reflétant au plus juste l'effectif du CCAS, correspondant aux emplois budgétés,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de supprimer des grades devenus vacants suite à des avancements de grade, mutations, disponibilités ou retraite.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Supprimer les grades suivants :

Filières	Postes	Nombre de postes à supprimer
Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet	2
	Rédacteur principal de 2ème classe à temps complet	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet	3
	Animateur à temps complet	1
Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe à temps complet	1
	Ouvert à temps complet sur le cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	1
	Educateur de jeunes enfants à temps complet	1
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet	1
	Puéricultrice à temps complet	1
Multiples	Ouvert à temps complet sur les cadres d'emplois des éducateurs de jeunes enfants, des puéricultrices, des conseillers socio-éducatifs, des attachés et des Cadres de santé territoriaux	1
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet	1
	Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	1

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.

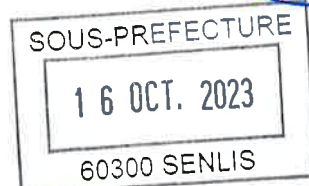
Ont signé au registre les membres présents.

Fait à Crépy-en-Valois, le 9 octobre 2023

Publié sur le site internet
de la commune
le : 16 OCT. 2023

Françoise NIVASSE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois
Présidente du CCAS



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.